

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie  
Paris-Rungis et de son quartier**

**Séance du Comité Syndical du 27 juin 2019**

**Délibération n°2019-18**

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

**Objet : Election partielle des Vice-Présidents**

**11 JUIL. 2019**

Le 27 juin 2019, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de Mme DAUMIN, Présidente

Nombre de membres composant le Comité syndical : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 3

Le quorum étant atteint,

M. Raymond CHARRESON a été désigné (e) secrétaire de séance,

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat de la Cité de la gastronomie et notamment son article 8-1 fixant le nombre de Vice-Présidents à un Vice-Président par collectivité adhérente ;

Vu la délibération n° CM2019/04/11/28 désignant les délégués de la MGP au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie ;

Vu la délibération n° 2019-03-26\_1309 du Conseil territorial du 26 mars 2019 approuvant l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie et désignant ses représentants ;

Vu la délibération n° 2019/06/03 du Conseil municipal du 24 juin 2019 modifiant la représentation de la Ville de Thiais au Syndicat mixte de la Cité de la gastronomie ;

Vu la délibération n° 2019-17 du Comité syndical du 27 juin 2019 installant le nouveau Comité syndical ;

Considérant qu'il est nécessaire d'élire les Vice-Présidents suite à la modification de la représentation des collectivités membres du Syndicat ;

### **ARTICLE 1**

La Présidente invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du Vice-Président représentant la Métropole du Grand Paris ;

Elle fait appel à candidature ;

Est candidat après avoir exposé ses motivations M. Richard DELL'AGNOLA ;

Conformément à l'article 7-2 des statuts du Syndicat, le vote s'effectue à main levée ;

Résultat du scrutin :

Nb de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

M. Richard DEL'AGNOLA a obtenu : 22 voix

M. Richard DEL'AGNOLA, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élu Vice-Président représentant la Métropole du Grand Paris ;

### **ARTICLE 2**

La Présidente invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du Vice-Président représentant le Grand-Orly Seine Bièvre ;

Elle fait appel à candidature ;

Est candidat après avoir exposé ses motivations M. Jacques PERREUX ;

Conformément à l'article 7-2 des statuts du Syndicat, le vote s'effectue à main levée ;

Résultat du scrutin :

Nb de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

M. Jacques PERREUX a obtenu : 22 voix

M. Jacques PERREUX, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élu Vice-Président représentant le Grand-Orly Seine Bièvre ;

### **ARTICLE 3**

La Présidente invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du Vice-Président représentant la Ville de Thiais ;

Elle fait appel à candidature ;

Est candidat après avoir exposé ses motivations Mme Chantal GERMAIN ;

Conformément à l'article 7-2 des statuts du Syndicat, le vote s'effectue à main levée ;

Résultat du scrutin :

Nb de votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Mme Chantal GERMAIN a obtenu : 22 voix

Mme Chantal GERMAI, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élue Vice-Présidente représentant la Ville de Thiais.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait Conforme

**La Présidente**

Par délégation,

